

Edition du

"REVEIL DU NORD"

126 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

L'Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX : 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

UNE CURIEUSE COUTUME La fête aux harengs au bourg de Romeries

Si la Ville de Solesmes a son carnaval aux seringues, dont nous parlions l'autre jour, sa charmante voisine, la bourgade de Romeries, a sa fête annuelle aux harengs. Amusement solide qui divertit l'esprit et nourrit son homme. Ces harengs arrivent en caisses. Des bourses de compensation pour ainsi dire, de compensation aux désagréments des seringues solesmoises. Donc une fois l'an, le tundi qui suit celui du Carnaval, la Municipalité fait distribuer des milliers de harengs saïés — des saïets — à la population dans les conditions suivantes : Aux enfants des écoles. Aux pères des pauvres (les membres du Bureau de Bienfaisance).



La Grand'Rue de Romeries

Aux indigents inscrits à ce bureau. A tous ceux qui, à des titres divers, émergent à sa caisse : le percepteur, le docteur, le pharmacien, etc.

A l'instituteur, à l'institutrice, au curé, au greffier, au facteur, au garde champêtre, à toutes les personnes qui assistent à la messe dite spécialement ce jour-là ; aux conscrits de la classe.

Voilà pour les cas particuliers. La grande distribution se fait en public et voici comment :

A midi tapent, la population mâle s'assemble devant la Mairie et s'apprette à recevoir la manne qui va tomber du balcon. Pas, le premier hareng est jeté à toute volée par un édile. Les hostilités sont commencent. Des armées de douzaines et des douzaines de gendarmes vont tomber parmi la foule.

Messieurs, la séance continue. Ce n'est plus : on veut vous des z'honnards mais ; qui n'a pas son petit hareng du Nord ?

Pan pan - en plein dans les groupes ! Pan pan - en plein dans la figure des dames qu'une curiosité légitime mais imprudente a amenées aux fenêtres des maisons d'en face !

Le spectacle vaut le dérangement. C'est pourquoi, le sachant, on s'en vient le voir de toutes les communes environnantes. Pas un ouvrier d'une usine même lointaine, qui manquerait d'y assister ne fut-ce que le temps qu'il faut pour glaner sur les pavés de la chaussée de quoi bien dîner le soir. Pas un gamin sortant de l'école qui ne se croirait déshonoré s'il ne retirait chez lui les harengs en sang et une demi-douzaine de saïets — au moins — en poche.

Il arrive qu'au cours de cette distribution, d'adroits farceurs accrochent au dos de gens distingués tels que par exemple le signataire de ces lignes et le conseiller général de la région des harengs qui se balançaient pendant un bon moment comme un pendu à un gibet. Mais il faut en rire et passer rire. Cela s'arrange ordinairement chez le bistrot où une tournée propitiatoire de grandes chopes et des propos saïés ramènent nécessairement la question des harengs sur le comptoir.

On y évalue le nombre des demoiselles qui au cours de l'après-midi vont être sur prises soit chez elles, soit dans la rue, par des possesseurs de saïets qui leur froteront énergiquement la figure avec cet honorable enfant des Mers du Nord. Il paraît que le genre de divertissement est très apprécié des demoiselles qui volent en lui comme un avant-gout des jotes du mariage.

Au fait d'où vient cette curieuse coutume ? Les gens du pays disent que leurs ancêtres en parlaient déjà comme d'une chose très vieille. Selon eux, son origine remonterait au moins à trois siècles. A l'époque, une dame de la noblesse aurait légué du terrain à la commune de Romeries à charge pour elle d'y planter des petits pois chaque année et d'en distribuer la récolte aux pauvres. Le fait est que des petits pois étaient encore distribués à une époque assez récente, à ce qu'il raconte des personnes âgées. Mais à présent, on a remplacé le don des petits pois par celui de harengs. Pourquoi ? Personne n'a pu nous le dire. Les archives communales ne contiennent aucun document pas plus concernant le legs que sur son application. On suit une tradition, voilà tout. Qu'importe, au reste, son origine ? L'essentiel n'est-il point d'avoir des harengs pour rien une fois l'an ?

Et qui nous dit que par la suite on ne donnera pas du beurre avec pour les faire cuire ?

Leon-Emile GILLOT.

EN QUATRIEME PAGE. — Le « Réveil Agricole » : Il faut soigner les semences d'avoine ; La Basse Cour : Conseils sur l'incubation ; Comment utiliser nos produits ; Echos et Informations.

Les boxeurs Bouquillon et Vermont à Paris

Ils y livreront ce soir de grands combats

L'Auchellois Moïse Bouquillon, champion de France des mi-lourds, va disputer ce soir au Cirque de Paris, contre l'Australien G. Cook, un combat dont le résultat est gros de conséquence pour sa carrière de boxeur.

Bouquillon est le seul espoir français de la catégorie des poids mi-lourds mais il n'est encore qu'un « espoir ». Il a déjà battu d'excellents pugilistes, mais il n'a jamais rencontré de boxeurs de la classe internationale comme Cook.

Le combat qu'il livrera ce soir constituera donc pour l'Auchellois une tâche difficile.

Réussira-t-il à s'attribuer la victoire aux dépens de l'Australien ? Nous le souhaitons, car ce serait de sa part acquiescer le droit de prétendre à l'un des tout premiers rangs en Europe.

La deuxième rencontre de la soirée opposera Paillaux au Lillois Vermont. Ces deux boxeurs n'aspirent qu'à une chose : se mesurer de nouveau, et cette fois pour le titre, avec Bouquillon. Ce dernier les a déjà battus, Paillaux trois fois par knock-out ; Vermont, par un coup fort contestable.

Leur match de ce soir peut donc être considéré comme une demi-finale du championnat de France des mi-lourds.

Après maintes péripéties Lord Terrington est arrivé à Douai

Toute la journée de lundi, on a attendu au Palais de Justice de Douai Lord Terrington. Il avait été question d'abord, de son arrivée pour dix heures du matin, la chambre des mises en accusation aurait statué de suite sur son cas et le célèbre banquier anglais aurait pu regagner Boulogne l'après-midi.

Le renseignement était inexact, car un coup de téléphone de Boulogne nous informait bientôt que Terrington avait bien quitté cette ville, mais à midi.

A 18 heures 40 seulement, l'ambulance bouonnaise, conduite par un pompier et précédée d'une auto pilote, ayant à bord lady Humphrey et un journaliste anglais, pénétra dans la cour du Palais de Justice.

Tout le monde, évidemment, s'étant précipité chez Thémis, de ce retard considérable. En effet, l'auto transportant le banquier anglais était partie à midi de Boulogne. On sut alors que le voyage avait été extrêmement mouvementé. D'abord, lord Terrington qui, dans sa voiture, était accompagné d'un interne de l'hôpital Saint-Louis, de Boulogne, et que deux gendarmes surveillaient fut l'objet de quatre crises, que les braves pandores considéraient comme très sujettes à caution.

A Montreuil, l'essence et les médicaments ayant manqué, les voyageurs durent s'arrêter. Puis ils déjeunèrent. Ensuite, aux abords d'Arras, les autos s'égarèrent et ne retrouvèrent leur chemin qu'après maints détours tout à fait dignes d'un scénario.

Enfin, les voici à Douai. Avant d'être déclaré ne pas pouvoir marcher, lord Terrington a été transporté dans un local du Palais de Justice, où M. l'avocat général Dupuich procéda à l'interrogatoire d'identité.

Cette formalité accomplie, le détenu de marque, remis au garde-chef de la prison départementale de Concupy, fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où un logement lui avait été réservé.

De là, il sera amené devant les magistrats de la chambre des mises en accusation, présidée par M. le président Lacour et qui se réunira généralement le mercredi, à 10 heures du matin.

Quant à lady Humphrey, elle a gagné un proche hôtel pour se reposer des fatigues d'un voyage qui ne manqua pas d'imprévu.

Une vieille femme tuée par une locomotive près de Lille

Une vieille femme, ayant l'allure d'une pauvre, a été tamponnée par une machine à la halte Lezennes-Mont-de-Terre, près de Lille. L'imprudente avait voulu traverser les voies bien que les barrières fussent fermées. Elle avait franchi l'un des portillons. Un agent de la voie qui se trouvait sur les lieux, ayant vu le danger, courait cette femme, qui paraît âgée d'environ 70 ans, et qui, probablement était sourde, se précipita derrière elle pour la ramener. Mais il était trop tard. La pauvre femme fut happée par la machine et rejetée sur le ballast.

Le mécanicien auteur involontaire de l'accident s'arrêta aussitôt et se porta au secours de l'imprudente, de concert avec les personnes présentes.

La victime fut transportée dans la cabine du chef de halte. Malgré les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Lefebvre, d'Hellemmes, elle expira une heure plus tard, sans avoir repris connaissance. Elle avait une profonde blessure à la tête, accompagnée de lésions internes. Elle n'avait aucun papier, on ignore son identité, mais elle tenait. Le commissaire de police d'Hellemmes a ouvert une enquête.

Un hôtel de 3000 chambres



C'est celui-ci — vraisemblablement le plus vaste du monde — qui vient d'être achevé à Chicago

Un instituteur assassiné à coups de hache dans son école, près de Metz

Le cadavre était ligoté ; le meurtrier est inconnu

A Sainte-Rufine, petite localité située à sept kilomètres de Metz, les enfants n'ayant pu entrer en classe, hier matin, prévinrent les voisins qui ouvrirent la porte de la maison d'école. Dans la salle de classe, on trouva l'instituteur, M. Osbild, tué à coups de hache. Le corps était ligoté à l'aide d'un fil de fer. L'instituteur était célibataire. On ignore encore dans quelles conditions, il a été assassiné.

Le vol n'est pas le mobile du crime

Une seconde dépêche indique que l'assassinat de M. Osbild, instituteur à Sainte-Rufine, a été commis le dimanche 27 février, à la suite de la rentrée de l'école. M. Osbild était rentré chez lui ce jour-là, vers 10 heures. Le meurtrier s'était introduit dans la maison d'école, où il s'était tenu caché. La victime avait été retrouvée dans un trou de la cheminée. On ne s'explique pas comment M. Osbild avait pu avoir les mains liées. Le vol n'a pas été le mobile du crime, car le portefeuille de l'instituteur a été retrouvé sur son lit, qui n'était pas défait.

On précise encore qu'en ne voyant pas M. Osbild, on pensa qu'il était tombé malade. On pénétra dans la maison à l'aide d'une échelle et alors seulement on s'aperçut qu'il y avait eu assassinat.

Hier après-midi à 14 h. 30, le Parquet de Metz s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête.

Nouvelle catastrophe provoquée par des émanations d'éther

5 tués - 13 blessés

On mande d'Ozodschowa (Pologne) : Dans la maison d'un certain Kléber, soupçonné de se livrer à la contrebande de la cocaïne et de la saccharine, un policier polonais ainsi que plusieurs contrôleurs de finances venaient procéder à une perquisition. L'un de ces derniers frota une allumette dans une cave dans laquelle se trouvaient plusieurs tonneaux d'éther. Une détonation formidable retentit et la maison s'écroula presque immédiatement dans un embrasement.

Les trois enfants de M. Kléber, un policier et un contrôleur ont été tués sur le coup. Kléber lui-même, sa femme et quatre autres contrôleurs ainsi que sept sauveteurs trop hardis ont été grièvement blessés et transportés de toute urgence à l'hôpital.

Un « rôti » peu ordinaire



C'est ce bouffon qu'on fit cuire à la broche dans une petite commune de l'Ontario et qui fut vendue aux meilleures notions au profit d'une œuvre de bienfaisance

L'épilogue de l'affaire d'empoisonnement de l'asile d'aliénés de Dury

Trois acquittements ; trois légères condamnations

Le Tribunal correctionnel d'Amiens vient de rendre son jugement dans l'affaire d'empoisonnement de l'asile d'aliénés de Dury.

Après avoir retracé les faits, le jugement déclare que le médecin-chef Carriat et l'infirmier Scharbat ont commis des fautes professionnelles, mais sans lien de causalité avec le décès de Denoyelle ; que le pharmacien Sauné, qui n'avait à l'asile que des fonctions administratives, ne techniques n'est coupable ni d'imprudence ni de négligence. Ces trois inculpés sont donc acquittés.

Par contre, le Tribunal estime que l'infirmière, Mlle Lacoste, en opérant les substitutions de médicaments et en ne contrôlant pas les doses, a commis une négligence et une imprudence graves. Elle est donc condamnée à six mois de prison avec sursis et à six mois de travail forcé.

En conséquence, le tribunal condamne M^{lle} Leconte, Simon et Helien, à 25 francs d'amende. Il a décidé, en outre, que la demande de M^{lle} veuve Denoyelle, qui réclame pour elle et ses enfants une rente de 12.000 francs, est inacceptable et ne lui accorde qu'une somme de cent francs pour réparation du préjudice moral.

Sanglants exploits de trois ivrognes

La nuit dernière, des jeunes gens qui rentraient chez eux, avenue de Paris, à Reims, ont été assaillis par trois ivrognes. Un des jeunes gens a été blessé d'un coup de couteau au bras. Les agresseurs ont pris la fuite, puis avaient une automobile qui stationnait rue de Tinqueux ils pénétrèrent à l'intérieur et au moment où M. Louis Martin, âgé de 42 ans, entrepreneur, qui sortait de chez des amis, voulut monter dans sa voiture, l'un des ivrognes lui porta deux coups de couteau à l'épaule et à la poitrine. Les trois agresseurs ont été arrêtés. Ce sont les nommés André Menester, 29 ans ; Pierre Chabouat, 26 ans ; et Edmond Deroc, 22 ans, « manouvriers ». L'état des victimes n'est pas inquiétant.

6 ENFANTS CARBONISÉS

On mande de Kifika (Saskatchewan) qu'une ferme a été détruite par un incendie. Six enfants ont été carbonisés.

Le XXII^{ème} Concert radiophonique du « Réveil du Nord »

Les artistes qui y participeront

C'est demain, mercredi 7 Mars, à 19 heures, que sera diffusé par le Poste Radio P. T. T. Nord de Lille, le XXII^{ème} concert radiophonique offert par notre journal.

Voici les artistes qui y participeront : M^{lle} Marie-Louise Verdier, pianiste virtuose, lauréate des Conservatoires de Lille et de Paris, Grand Prix des « Amis de Lille ». M^{lle} A. Van Der Vorst, soprano dramatique, professeur de chant, Premier Prix du Conservatoire de Lyon. M^{lle} Marcel Lereux, ténor, de l'« Office International des Spectacles » (40, rue du Priez à Lille). M^{lle} Henri Dendaue, 14 ans, accordéoniste virtuose, diplômé du Concours International d'Issegem (Belgique), sous-chef de la Société d'Accordéonistes « La Fraternelle » de Croix. M^{lle} Auguste Labbe, chroniqueur patoisant du « Réveil du Nord ».

Les chanteurs et instrumentistes seront accompagnés par M^{lle} Marthe Mayon, pianiste répétitrice de l'Opéra de Lille.

Après le crime de la rue des Postes à Lille

Charles Delcambre a été remis en liberté provisoire

On se souvient du crime de la rue des Postes, à Lille. Une vieille femme, Mme Thirou, était trouvée morte dans le petit magasin où elle faisait son commerce.

Après de nombreuses recherches, un certain Charles Delcambre avait été arrêté et emprisonné.

Sur la demande de M^{lle} Jean Lévy, avocat, M. Girard, juge d'instruction au Parquet de Lille, vient de rendre en faveur de Delcambre une décision de mise en liberté provisoire, aucune charge sérieuse n'ayant pu être relevée à son endroit. Ce fut tout au plus si une voisine de Mme Thirou, nommée Mme Turbé, a affirmé avoir vu Charles Delcambre chez l'assassinée, le 9 janvier, jour du crime.

Le témoin, qui a été à nouveau confronté hier matin avec Delcambre, a persisté dans sa première déposition. Néanmoins, aucun élément nouveau n'ayant été apporté à l'instruction, Delcambre a été remis en liberté. Il aurait, paraît-il, l'intention de s'engager dans la légion étrangère.

Une étrange disparition à Evin-Malmaison

Depuis le 24 février, M. Jean-Baptiste Prévost, père de trois charmants enfants, n'est plus reparu à son domicile, 223, à Evin-Malmaison.

Sa famille serait très reconnaissante envers tous ceux qui lui resteraient parvenus quelques renseignements sur cette étrange et incompréhensible disparition.

M. Prévost, dont nous donnons ci-dessus la photo — portait au moment de son départ, un costume à rayures blanches et noires et un imperméable kaki.

Un homme et sa femme se préparent à faire le tour du monde en avion

Le vicomte Jacques de Sibour met en ce moment à l'essai, la dernière main aux préparatifs en vue du voyage aérien autour du monde qu'il a l'intention d'entreprendre prochainement, en compagnie de sa femme, née Violette Selfridge, la fille de M. Gordon Selfridge.

Le but recherché par le vicomte de Sibour n'est pas d'accomplir une performance remarquable ni de battre un record quelconque, il veut seulement faire, par petites étapes, un beau et agréable voyage.

Mon intention, a-t-il dit, est de toujours partir, les jours où le volera, de très bonne heure le matin, et de ne faire que des étapes assez courtes, 400 à 500 milles au maximum, afin d'arriver à destination assez tôt pour déjeuner. L'après-midi, nous nous reposeront ou bien nous iront visiter les curiosités de l'endroit où nous nous trouverons.

Le vicomte a arrêté dans ses moindres détails le programme de son expédition : il se servira pour cela d'un petit appareil à faible consommation et n'emportera qu'un bagage extrêmement restreint. Il pilotera lui-même, secondé au besoin par sa femme, qui doit passer ces jours-ci l'examen nécessaire pour obtenir son brevet de pilote.

L'appareil qui primitivement devait s'appeler « Jeuneur », a été dénommé et porte maintenant le nom de « Fleur de Lys ».

Les premières étapes prévues sont les suivantes : Paris, Barcelone, Oran, Tunis, Tripoli, Aboukir, Bagdad, Delhi, Calcutta, Bangkok, Saigon et Hong-Kong.

Dans cette dernière ville, l'avion sera démonté et les deux voyageurs poursuivront leur route par bateau jusqu'à Honolulu. De là, ils se rendront à San-Francisco, toujours par bateau et continueront ensuite, par la voie des airs, jusqu'à New-York.

La grève à l'usine Sion à Halluin

La Journée d'hier a été très calme

Le calme régnait hier dans Halluin. Un soleil printanier avait sans doute encouragé les repos et les grévistes de l'usine Sion se chaient paisiblement leurs jardins, sans nourrir la moindre intention belléqueuse.

Aux portes de l'usine, le nombre des gardiens avait été diminué. Dans toute la ville d'allers, on ne voit plus de gendarmes. Les soldats de la garde restent casernés dans leurs baraques, attendant l'improbable bagarre.



Et la garde veille aux portes de l'usine Sion.

Après le crime de la rue des Postes, à Lille, les syndicats libres ont été libérés de toute obligation par leurs dirigeants et hier matin une cinquantaine d'ouvriers se rendirent au travail à l'usine Sion. Dans le courant de l'après-midi, les syndicats libres firent distribuer des tracts expliquant leur attitude.

Aucune manifestation ne fut signalée. En somme, pour le moment, chaque côté sur ses positions et il est impossible d'en prévoir l'issue du conflit.

La 49^{ème} Session du Conseil de la S. D. N. s'est ouverte hier matin, à Genève

Le Conseil de la S. D. N. a tenu hier matin, la première séance de sa 49^{ème} session, sous la présidence du représentant de l'Allemagne, M. Ullrich. M. Philippe Berthelot, secrétaire général des affaires étrangères, assistait M. Briand pendant la séance.

On remarqua également la présence de M. Loucheur, arrivé le matin même de Paris. Le Conseil a décidé de retirer de son ordre du jour les questions relatives à Danzig pour le règlement desquelles, les parties intéressées, ville de Danzig et Pologne, sont entrées en négociation directe.

Il a adopté un rapport de M. Aristide Briand sur le fonctionnement et les résultats de l'Office autonome pour l'établissement des réfugiés grecs.

Enfin, le Conseil a approuvé avec satisfaction qu'il a été constaté, d'accord entre les autorités françaises et britanniques, qu'aucune modification importante n'a été jugée nécessaire des frontières entre le Cameroun, britannique et le Cameroun français d'une part, et entre les Togo britannique et français, d'autre part.

Le Conseil s'est ajourné à ce matin. Ajoutons encore que M. Aristide Briand a reçu, avant la séance du Conseil, la visite de M. Scialoja, représentant de l'Italie au Conseil.

Les affaires Polono-Lithuaniennes

Dans une séance secrète, le Conseil s'est brièvement occupé des affaires polono-lithuaniennes.

Sir Austen Chamberlain a, en effet, proposé à ses collègues que le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Beelaar, et le Britannique, M. Curzon, soient chargés de faire en décembre, fut prié de faire connaître les informations parvenues depuis à sa connaissance.

Le Conseil s'est rangé à cet avis et M. Beelaar et Van Brokland tèrent, au cours d'une prochaine séance, une communication à ses collègues à ce sujet. Il a été décidé par la suite de la résolution votée par lui en décembre.

Les obsèques du courtier en diamants assassiné

Les obsèques du courtier en diamants Gaston Truphème, assassiné le 27 février dernier et dont le corps fut découvert au bord d'une route Ozol-Ferrière, ont été célébrées hier après-midi, à Paris, au milieu d'une affluence considérable. Le cortège s'est mis en marche à 14 h. 30, devant la domicile de la victime.

Les restes amenés de l'institut médico-legal dans un fourgon, furent transférés en pleine rue, dans le cimetière et bientôt recouverts d'une multitude de couronnes et de gerbes offertes par la famille, les camarades du défunt, ses employeurs et le personnel et les journalistes du Sénat, où M. Truphème père occupait les fonctions d'assistant. Les obsèques eurent lieu au cimetière de Paris, à vingt mètres de la Bourse des Valeurs, où la rumeur n'avait pas cessé, à une heure et la circulation est restée perturbée, ininterrompue, pendant toute la durée de l'inhumation. Les obsèques ont été dirigées vers le cimetière de Bagneux, où a eu lieu l'inhumation.

Les investigations policières

La police mobile et la police judiciaire continuent, dans les milieux diamantiers, leurs recherches dans l'espoir de retrouver la piste de l'assassinat de Gaston Truphème. La police mobile reçoit chaque jour de nombreux lettres lui signalant diverses pistes qui sont toutes vérifiées.